

SITUATION PROVISOIRE

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

DECEMBRE
2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin décembre 2022 et en comparaison avec la même période de 2021, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 18,2%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 18,6%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 239 MDH à fin décembre 2022 contre 121 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+16,7%) ;
- TVA à l'importation (+28,5%) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-5,4%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 172 MDH à fin décembre 2022 contre 84 MDH un an auparavant ;

2- la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés (+8,6%) et des autres TIC (+14,1%) ;

3- la hausse des recettes nettes de la fiscalité domestique de 17,6%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 12.628 MDH à fin décembre 2022 contre 9.627 MDH un an auparavant :

- l'IS a enregistré une hausse de 40%, compte tenu de restitutions qui ont été de 525 MDH à fin décembre 2022 contre 372 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH. A fin décembre 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 9% par rapport à son niveau à fin décembre 2020, soit -4.422 MDH (44.861 MDH contre 49.283 MDH).
- l'IR (+8,1%), compte tenu de restitutions qui ont été de 282 MDH à fin décembre 2022 contre 222 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une baisse de 0,7% par rapport à leur niveau de fin décembre 2021.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 9,7%.

- la TVA à l'intérieur (-9,4%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 11.682 MDH à fin décembre 2022 contre 8.848 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH.

A fin décembre 2022, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 16.692 MDH contre 12.645 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 18.121 MDH à fin décembre 2022 contre 15.829 MDH un an auparavant, en hausse de 14,5% ou +2.292 MDH.
- les majorations de retard (+22,8%), résultant de recettes brutes de 2.030 MDH contre 1.725 MDH à fin décembre 2021 et de dégrèvements de 139 MDH à fin décembre 2022 contre 185 MDH un an auparavant.

4- la hausse des recettes non fiscales de 19% en raison notamment de la réalisation en 2021 d'une recette de privatisation de 5.416 MDH alors qu'aucune opération à ce titre n'a été réalisée en 2022, de la baisse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (384 MDH contre 1.726 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 763 MDH), conjuguée à la hausse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (24,7 MMDH contre 12,7 MMDH) et des recettes de monopoles (13,1 MMDH contre 10,7 MMDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 88% et un taux d'émission sur engagements de 93%, contre respectivement 86% et 92% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 19,1% provenant de :

- la hausse de 6,8% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 5,2% des dépenses de personnel et de 10,3% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 0,7% des charges en intérêts de la dette ;
- l'accroissement de 236,7% des émissions de la compensation ;
- l'augmentation de 32% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 16.742 MDH contre 12.655 MDH à fin décembre 2021.

3- une hausse des dépenses d'investissement émises de 16,7%, passant de 82,3 MMDH à fin décembre 2021 à 96 MMDH à fin décembre 2022, en raison de l'augmentation de 10,8% des dépenses des ministères et de 25,3% des dépenses des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 1.404 MDH contre un solde ordinaire positif de 3.148 MDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 73,9 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 20,7 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 62,9 MMDH à fin décembre 2021 compte tenu d'un solde positif de 16,2 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales) En millions de dirhams

	Décembre 2021	LF 2022 ^(*)	Décembre 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	261 380	253 738	308 833	121,7%	18,2%
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	223 755	230 994	264 065	114,3%	18,0%
<i>Impôts directs</i>	91 569	98 622	114 231	115,8%	24,7%
<i>Impôts indirects</i>	104 505	105 399	117 876	111,8%	12,8%
<i>Droits de douane</i>	11 852	12 062	13 837	114,7%	16,7%
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	15 829	14 911	18 121	121,5%	14,5%
1.2- Recettes non fiscales :	37 625	22 744	44 768	196,8%	19,0%
<i>Monopole et participations</i>	10 711	13 985	13 146	94,0%	22,7%
<i>Privatisation</i>	5 416	5 000	0	0,0%	-100,0%
<i>Domaine</i>	458	350	444	126,9%	-3,1%
<i>Autres recettes⁽²⁾</i>	21 040	3 409	31 178	914,6%	48,2%
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	258 232	307 735	307 429	99,9%	19,1%
2.1- Biens et services :	206 408	224 509	220 504	98,2%	6,8%
<i>Personnel</i>	140 456	147 537	147 755	100,1%	5,2%
<i>Autres biens et services⁽³⁾</i>	65 952	76 972 ^(*)	72 749	94,5%	10,3%
2.2- Intérêts de la dette :	28 650	29 074	28 852	99,2%	0,7%
<i>Intérieure</i>	24 135	24 390	24 012	98,5%	-0,5%
<i>Extérieure</i>	4 515	4 684	4 840	103,3%	7,2%
2.3- Compensation⁽³⁾	13 426	46 020^(*)	45 206	98,2%	236,7%
2.4- Rembours. dégrèv. et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	9 748	8 132	12 867	158,2%	32,0%
3- SOLDE ORDINAIRE	3 148	-53 997	1 404		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	82 284	103 641^(*)	95 997	92,6%	16,7%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	16 017	50	20 857		
6- SOLDE DES SEGMA	191	0	-130		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	-62 928	-157 588	-73 866		
8- VARIATION DES INSTANCES	-12 040	0	2 792		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-74 968	-157 588	-71 074		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	67 579	135 416	66 037		
<i>Dont :</i>					
<i>Adjudications</i>	45 891		19 132		
<i>Dépôts au Trésor</i>	14 543		10 313		
<i>Compte courant à BAM</i>	984		1 171		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	7 389	22 172	5 037		
<i>Tirages et dons</i>	17 726	41 500	28 812		
<i>Amortissement</i>	-10 337	-19 328	-23 775		

(*) compte tenu des crédits supplémentaires ouverts au cours de l'année 2022 (cf. détail page 8).

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2022.

RECETTES ORDINAIRES

	Décembre 2021	LF 2022	Décembre 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	223 755	230 994	264 065	114,3%	18,0%
IMPÔTS DIRECTS	91 569	98 622	114 231	115,8%	24,7%
<i>Taxe Professionnelle⁽²⁾</i>	149	220	87	39,5%	-41,6%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	44 964	52 078	62 959	120,9%	40,0%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	44 652	43 179	48 306	111,9%	8,2%
<i>Taxe d'Habitation⁽²⁾</i>	19	22	11	50,0%	-42,1%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	10	0	47		370,0%
<i>Majorations de retard</i>	1 725	2 298	2 030	88,3%	17,7%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	0	800	735	91,9%	
<i>Autres⁽³⁾</i>	50	25	56	224,0%	12,0%
DROITS DE DOUANE^(*)	11 852	12 062	13 837	114,7%	16,7%
IMPÔTS INDIRECTS	104 505	105 399	117 876	111,8%	12,8%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(*) :	30 934	30 953	31 477	101,7%	1,8%
<i>Tabacs manufacturés^(*)</i>	11 772	11 813	12 788	108,3%	8,6%
<i>Produits énergétiques^(*)</i>	16 775	17 150	15 969	93,1%	-4,8%
<i>Autres^(*)</i>	2 387	1 990	2 720	136,7%	14,0%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	73 571	74 446	86 399	116,1%	17,4%
<i>à l'intérieur</i>	31 200	31 337	31 922	101,9%	2,3%
<i>à l'importation^(*)</i>	42 371	43 109	54 477	126,4%	28,6%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	15 829	14 911	18 121	121,5%	14,5%
RECETTES NON FISCALES	37 625	22 744	44 768	196,8%	19,0%
<i>Domaine</i>	458	350	444	126,9%	-3,1%
<i>Monopoles et participations</i>	10 711	13 985	13 146	94,0%	22,7%
<i>Privatisation⁽⁴⁾</i>	5 416	5 000	0		
<i>Fonds de concours et dons</i>	1 514	0	2 628		73,6%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	1 726	1 000	384	38,4%	-77,8%
<i>Redevance gazoduc^(*)</i>	763	0	7		-99,1%
<i>Recettes diverses⁽⁵⁾</i>	17 037	2 409	28 159		65,3%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	261 380	253 738	308 833	121,7%	18,2%

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

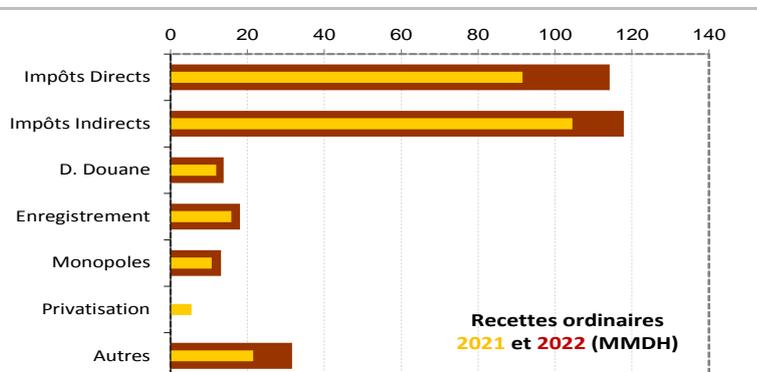
La situation **provisoire** des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin décembre 2022 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 18,2% et des dépenses ordinaires émises de 19,1% dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 1.404 MDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 71,1 MMDH et d'un flux net positif du financement extérieur de 5 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 66 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 308,8 MMDH contre 261,4 MMDH à fin décembre 2021, en hausse de 18,2% ou +47,5 MMDH.

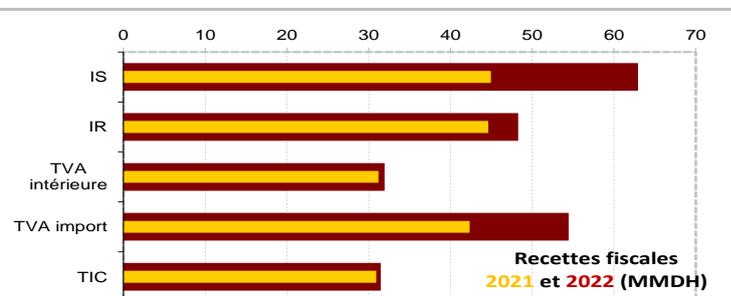
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 24,8%, des droits de douane de 16,7%, des impôts indirects de 12,8%, des droits d'enregistrement et de timbre de 14,5% et des recettes non fiscales de 18,9%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 264,1 MMDH contre 223,7 MMDH à fin décembre 2021, en augmentation de 18% ou +40,3 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 18,7% et de la fiscalité domestique de 18,5%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 84.045 MDH à fin décembre 2022 contre 70.881 MDH un an auparavant, en hausse de 18,6% ou +13.164 MDH par rapport à leur niveau à fin décembre 2021, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 239 MDH à fin décembre 2022 contre 121 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 84.283 MDH à fin décembre 2022 contre 70.998 MDH un an auparavant, en hausse de 18,7% ou +13.285 MDH par rapport à leur niveau à fin décembre 2021.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin décembre 2022 ont atteint 13.806 MDH contre 11.826 MDH un an auparavant, soit une hausse de 16,7% ou +1.980 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 54.442 MDH à fin décembre 2022 contre 42.364 MDH à fin décembre 2021, enregistrant une hausse de 28,5% ou +12.078 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 73,9% ou +5.304 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 19,3% ou +6.774 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 15.797 MDH contre 16.691 MDH, en baisse de 5,4% par rapport à leur niveau de fin décembre 2021 ou -894 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 172 MDH à fin décembre 2022 contre 84 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 15.969 MDH contre 16.775 MDH, en diminution de 4,8% par rapport à leur niveau de fin décembre 2021 ou -806 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 151,6 MMDH à fin décembre 2022 contre 129 MMDH à fin décembre 2021, en hausse de 17,6% ou +22,7 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 12.628 MDH à fin décembre 2022 contre 9.627 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 164,3 MMDH à fin décembre 2022 contre 138,6 MMDH à fin décembre 2021, soit une hausse de 18,5% ou +25,7 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 62.434 MDH à fin décembre 2022 contre 44.592 MDH un an auparavant, en hausse de 40% ou +17.842 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 525 MDH à fin décembre 2022 contre 372 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH⁴. A fin décembre 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 9% par rapport à son niveau à fin décembre 2020, soit -4.422 MDH (44.861 MDH contre 49.283 MDH).

Les recettes brutes de l'IS ont été de 62.959 MDH à fin décembre 2022 contre 44.964 MDH à fin décembre 2021, en augmentation de 40% ou +17.995 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin décembre 2022 ont enregistré une hausse de 8,1% par rapport à leur niveau à fin décembre 2021 (48.024 MDH contre 44.430 MDH), soit +3.594 MDH, compte tenu de restitutions de 282 MDH contre 222 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une baisse de 0,7% ou -30 MDH par rapport à leur niveau de 2021 (4.387 MDH contre 4.417 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une hausse de 9,7% ou +943 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2021	2022	Evolution en %
IR total	44 652	48 306	8,2%
dont IR prélevé par la DDP	9 685	10 628	9,7%

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin décembre 2022 se sont établies à 20.240 MDH contre 22.352 MDH à fin décembre 2021, en baisse de 9,4% ou -2.112 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 11.682 MDH à fin décembre 2022 contre 8.848 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 31.922 MDH contre 31.200 MDH un an auparavant, en hausse de 2,3% ou +722 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 16.692 MDH à fin décembre 2022 contre 12.645 MDH à fin décembre 2021, soit +4.047 MDH. Les remboursements de TVA (16.692 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 11.682 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 5.007 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 18.121 MDH à fin décembre 2022 contre 15.829 MDH un an auparavant, soit une hausse de 14,5% ou +2.292 MDH.

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une hausse de 22,8%, résultant de recettes brutes de 2.030 MDH contre 1.725 MDH et de dégrèvements de 139 MDH à fin décembre 2022 contre 185 MDH un an auparavant.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 154 MDH contre 218 MDH, en baisse de 29,4% ou -64 MDH.

A fin décembre 2022, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 735 MDH.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 44,8 MMDH contre 37,6 MMDH un an auparavant, en augmentation de 19% ou +7,1 MMDH, en raison notamment de la réalisation en 2021 d'une recette de privatisation de 5.416 MDH, de la baisse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (384 MDH contre 1.726 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 763 MDH), conjuguée à la hausse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (24,7 MMDH contre 12,7 MMDH) et des recettes de monopoles (13,1 MMDH contre 10,7 MMDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 13.146 MDH à fin décembre 2022 contre 10.711 MDH à fin décembre 2021, en hausse de 22,7% ou +2.435 MDH.

Les recettes à fin décembre 2022 ont été versées notamment par l'OCP (6,5 MMDH contre 4,1 MMDH), l'Agence de la conservation foncière (4 MMDH contre 3,8 MMDH), Maroc Télécom (786 MDH contre 659 MDH) et Bank Al-Maghrib (738 MDH contre 994 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2021	LF 2022	2022	Taux de réalis.
B.A.M	994	600	738	123,0%
I.A.M	659	501	786	156,9%
O.C.P	4 101	5 400	6 531	120,9%
ANCFCC	3 800	3 280	4 000	122,0%
Autres	1 157	4 204	1 091	26,0%
TOTAL	10 711	13 985	13 146	94,0%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 48,2%, due pour l'essentiel à la hausse des versements des CST au budget général (24,7 MMDH contre 12,7 MMDH) et des fonds de concours (2.628 MDH contre 1.514 MDH), conjuguée à la diminution des recettes en atténuation de dépenses de la dette (384 MDH contre 1.726 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 763 MDH).

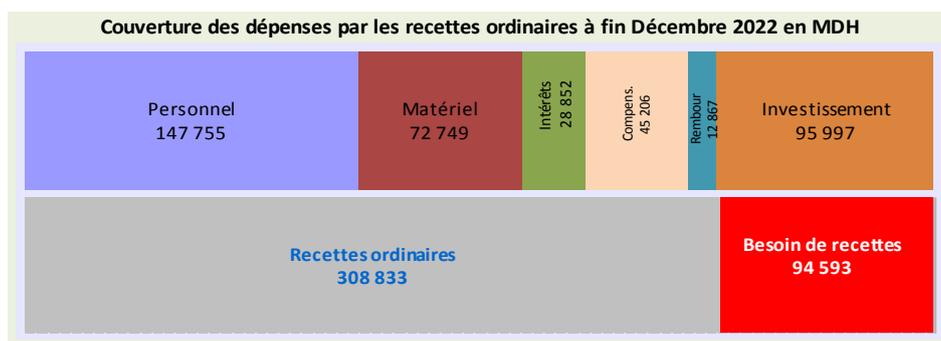
Structure des recettes ordinaires nettes

A fin décembre 2022, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 89% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 74,7 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Décembre 2022				
	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Taxe sur la valeur ajoutée	74 682	▲ 15,4%	25,2%
	- à l'importation	54 442	▲ 28,5%	18,4%
	- à l'intérieur	20 240	▼ 9,4%	6,8%
2	Impôt sur les sociétés	62 434	▲ 40,0%	21,1%
3	Impôt sur le revenu	48 024	▲ 8,1%	16,2%
4	Droits d'enregistrement	18 121	▲ 14,5%	6,1%
5	TIC prod. énergétiques	15 797	▼ 5,4%	5,3%
6	Droits de douane	13 806	▲ 16,7%	4,7%
7	Monopoles	13 146	▲ 22,7%	4,4%
8	TIC tabacs manufacturés	12 788	▲ 8,6%	4,3%
9	Fonds de concours	2 628	▲ 73,6%	0,9%
10	Majorations de retard	1 891	▲ 22,8%	0,6%

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin décembre 2022, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 100,5% contre 101,2% un an auparavant. Ainsi, à fin décembre 2022, 47,8% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 23,6% aux dépenses de matériel, 9,3% aux intérêts de la dette, 14,6% aux émissions de la compensation et 4,2% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat⁶ se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

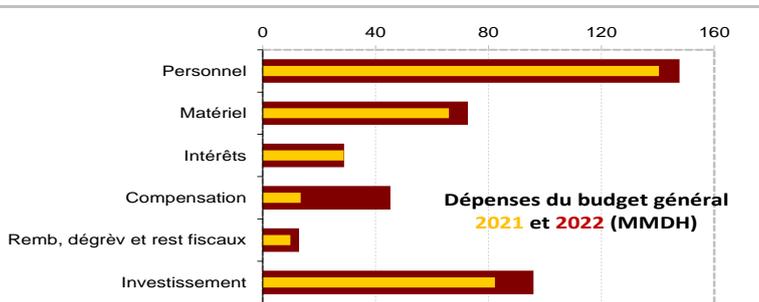
A fin décembre 2022, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 641,3 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 88% contre 86% à fin décembre 2021 et un taux d'émission sur engagements de 93% contre 92% un an auparavant.

Situation des engagements ^(*) de dépenses 2022					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	278 684	278 870	278 577	100%	100%
Investissement	116 290	109 555	95 997	94%	88%
C.S.T	240 007	161 897	131 150	67%	81%
SEGMA	5 138	3 387	2 568	66%	76%
Dette	90 212	87 628	87 628	97%	100%
TOTAL	730 331	641 337	595 920	88%	93%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 462,2 MMDH à fin décembre 2022, en augmentation de 18,5% par rapport à leur niveau à fin décembre 2021, en raison de la hausse de 21,3% des dépenses de fonctionnement, de 16,7% des dépenses d'investissement et de 12,2% des charges de la dette budgétisée⁷.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022 ^(*)	2022	Réalisé	Variation
Fonctionnement	229 582	278 661	278 577	100%	21,3%
Investissement	82 284	103 641	95 997	93%	16,7%
Dette	78 079	90 212	87 628	97%	12,2%
TOTAL	389 945	472 514	462 202	98%	18,5%

(*) compte tenu des crédits supplémentaires ouverts au cours de l'année 2022.

La hausse des charges de la dette budgétisée de 12,2% s'explique par l'augmentation de 18,9% des remboursements du principal (58,8 MMDH contre 49,4 MMDH) et par la hausse de 0,7% des intérêts de la dette (28.852 MDH contre 28.650 MMDH).

⁶ Conformément aux dispositions de la loi organique des finances, des crédits supplémentaires ont été ouverts au cours de l'année 2022 :

	LF 2022	Crédits supplémentaires	Total
1- Fonctionnement :	242 119	36 542	278 661
- Matériel	55 680	3 042	58 722
- Charges communes	28 570	31 000	59 570
Compensation	17 020	29 000	46 020
- Dépenses imprévues	2 200	2 500	4 700
2- Investissement :	87 402	16 239	103 641
- Ministères	56 543	4 154	60 697
- Charges communes	30 859	12 085	42 944
TOTAL		52 781	

⁷ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 278,6 MMDH, dont 147,8 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 5,2%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 6,1% (58,2 MMDH contre 54,9 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 143,7% (59,7 MMDH contre 24,5 MMDH) en raison de l'augmentation de 236,7% des émissions de la compensation.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 32% en raison de l'augmentation des remboursements de la TVA à l'intérieur (11.682 MDH contre 8.848 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022 ^(*)	2022	Réalisé	Variation
Personnel	140 456	147 537	147 755	100%	5,2%
Matériel	54 875	58 722	58 231	99%	6,1%
Charges communes	24 503	59 570	59 724	100%	143,7%
dont compensation	13 426	46 020	45 206	98%	236,7%
Dépenses imprévues		4 700			
Remb, dégr, rest fiscaux	9 748	8 132	12 867	158%	32,0%
TOTAL	229 582	278 661	278 577	100%	21,3%

(*) compte tenu des crédits supplémentaires ouverts au cours de l'année 2022.

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 32% en raison notamment de la hausse de 2.834 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de 153 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH à fin décembre 2021.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin décembre 2022 se sont établis à 147,8 MMDH contre 140,5 MMDH, en hausse de 5,2% par rapport à leur niveau de fin décembre 2021 ou +7,3 MMDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 127,6 MMDH, en augmentation de 4,6%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 2,1% et des rappels de 50,7% (9.326 MDH contre 6.187 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 72,7 MMDH, en hausse de 10,3% ou +6,8 MMDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (35 MMDH contre 30 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (6,1 MMDH contre 6,4 MMDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 28.852 MDH à fin décembre 2022 contre 28.650 MDH à fin décembre 2021, en hausse de 0,7% ou +202 MDH. Cette augmentation s'explique par la baisse de 0,5% des charges en intérêts de la dette intérieure (24.012 MDH contre 24.135 MDH) et par la hausse de 7,2% de celles de la dette extérieure (4.840 MDH contre 4.515 MDH).

Compensation

A fin décembre 2022, les émissions au titre des dépenses de la compensation ont été de 45,2 MMDH contre 13,4 MMDH à fin décembre 2021, en hausse de 236,7% ou +31,8 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 12.867 MDH contre 9.748 MDH, en hausse de 32% ou +3.119 MDH. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (12.628 MDH contre 9.627 MDH) en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA (11.682 MDH contre 8.848 MDH) et des restitutions de l'IS (525 MDH contre 372 MDH).

A fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	9 627	7 932	12 628	159,2%	31,2%
Impôt sur les sociétés	372	631	525	83,2%	41,1%
Impôt sur le revenu	222	138	282	204,3%	27,0%
TVA intérieure	8 848	6 991	11 682	167,1%	32,0%
Majorations de retard	185	162	139	85,8%	-24,9%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0		
Autres	0	0	0		
2- Fiscalité douanière	121	200	239	119,5%	97,5%
Droits d'importation	26	36	31	86,1%	19,2%
TIC prod. énergétiques	84	108	172	159,3%	104,8%
TIC tabacs manufacturés	1	0	0		
Autres TIC	3	1	1		-66,7%
TVA à l'importation	7	9	35		
Autres	0	46	0		
TOTAL	9 748	8 132	12 867	158,2%	32,0%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin décembre 2022 a été positif de 1.404 MDH contre un solde ordinaire positif de 3.148 MDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 96 MMDH à fin décembre 2022 contre 82,3 MMDH un an auparavant, en hausse de 16,7% ou +13,7 MMDH, suite à la hausse des dépenses des ministères de 10,8% et des dépenses des charges communes de 25,3%.

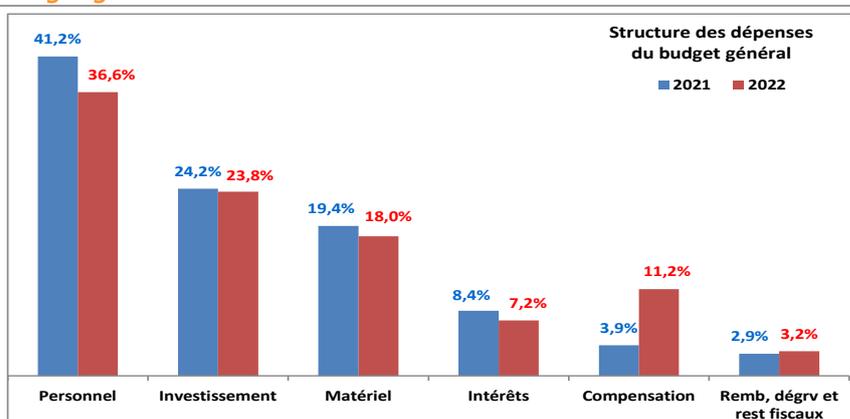
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022(*)	2022	Réalisé	Var%
Investissement total :	82 284	103 641	95 997	93%	16,7%
1- Ministères	48 857	60 697	54 113	89%	10,8%
2- Charges communes :	33 427	42 944	41 884	98%	25,3%
- Concours divers	25 966	26 810	25 676	96%	-1,1%
- Ristournes d'intérêts	226	246	185	75%	-18,1%
- Autres	7 235	15 888	16 023	101%	121,5%

Les dépenses d'investissement tiennent compte des versements aux comptes spéciaux du Trésor pour un montant de 25,7 MMDH contre 26 MMDH à fin décembre 2021.

(*) compte tenu des crédits supplémentaires ouverts au cours de l'année 2022.

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022 fait ressortir une baisse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel, des intérêts de la dette et des dépenses d'investissement, et une hausse de la part des émissions de la compensation et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 152 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 25,7 MMDH contre 26 MMDH à fin décembre 2021.

Les dépenses émises ont été de 131,2 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 5,1 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 20,9 MMDH.

	RECETTES ^(*)			DEPENSES ^(*)			Flux nets 2022
	2021	LF 2022	2022	2021	LF 2022	2022	
C.A.S	113 718	87 406	135 853	98 942	86 706	115 199	20 654
TVA des Coll.Terr.	32 966	31 905	37 163	28 429	31 905	32 021	5 142
Part régions (IS, IR, ...)	9 010	9 000	9 000 ^(**)	9 094	9 000	9 295	-296
I.N.D.H	4 074	3 350	4 284	3 344	3 350	4 730	-446
Soutien prix. prd.alim.	258	600	377	301	600	301	76
F.S. Routier	3 614	2 700	3 423	2 985	2 700	3 390	33
F.D. Agricole	4 331	4 000	5 252	4 487	4 000	4 684	568
Remploi domanial	13 615	2 230	26 744	5 416	2 230	18 947	7 797
Lutte contre chômage	2 352	1 500	2 145	1 888	1 500	2 018	127
Dons des pays du CCG	222	700	380	1 211	0	456	-76
Appui Cohés. Sociale	7 962	10 000	9 692	5 514	10 000	6 638	3 054
F.S. Habitat	2 250	2 000	2 199	2 399	2 000	2 912	-713
Gestion Covid-19	6 788	0	4 736	10 928	0	2 966	1 770
Autres CAS	26 276	19 421	30 458	22 946	19 421	26 841	3 617
C. Dép. Dotation^(**)	16 236	10 801	15 892	14 680	10 801	15 238	654
Autres C.S.T	95	169	262	410	819	713	-451
TOTAL	130 049	98 376	152 007	114 032	98 326	131 150	20 857

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Article 188 de la loi organique n° 111-14 relative aux régions.

(***) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin décembre 2022, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 2.438 MDH contre 2.625 MDH à fin décembre 2021, en baisse de 7,1%.

Les dépenses ont été de 2.568 MDH à fin décembre 2022 contre 2.434 MDH un an auparavant, en hausse de 5,5%.

	Services de l'Etat gérés de manière autonome ^(*)				
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Exploitation :	339	0	95		-72,0%
Recettes	2 378	1 906	2 200	115%	-7,5%
Dépenses	2 039	1 906	2 105	110%	3,2%
Equipement :	-148	0	-225		52,0%
Recettes	247	284	238	84%	-3,6%
Dépenses	395	284	463	163%	17,2%

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin décembre 2022, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 121,7% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 99,9% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 92,6%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2022 en MDH				
	LF 2022 (*)	Décembre 2022	Taux de réalisation	Ecart
1- RECETTES ORDINAIRES	253 738	308 833	121,7%	55 095
1.1- Recettes fiscales :	230 994	264 065	114,3%	33 071
<i>Impôts directs</i>	98 622	114 231	115,8%	15 609
<i>Impôt sur les sociétés</i>	52 078	62 959	120,9%	10 881
<i>Impôt sur le revenu</i>	43 179	48 306	111,9%	5 127
<i>Impôts indirects</i>	105 399	117 876	111,8%	12 477
<i>TVA à l'intérieur</i>	31 337	31 922	101,9%	585
<i>TVA à l'importation</i>	43 109	54 477	126,4%	11 368
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	30 953	31 477	101,7%	524
<i>Droits de douane</i>	12 062	13 837	114,7%	1 775
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	14 911	18 121	121,5%	3 210
1.2- Recettes non fiscales :	22 744	44 768	196,8%	22 024
<i>Monopole et participations</i>	13 985	13 146	94,0%	-839
<i>Domaine</i>	350	444	126,9%	94
<i>Autres recettes</i>	8 409	31 178	370,8%	22 769
2- DEPENSES ORDINAIRES	307 735	307 429	99,9%	-306
2.1- Biens et services :	224 509	220 504	98,2%	-4 005
<i>Personnel</i>	147 537	147 755	100,1%	218
<i>Autres biens et services</i>	76 972	72 749	94,5%	-4 223
2.2- Intérêts de la dette :	29 074	28 852	99,2%	-222
<i>Intérieure</i>	24 390	24 012	98,5%	-378
<i>Extérieure</i>	4 684	4 840	103,3%	156
2.3- Compensation	46 020	45 206	98,2%	-814
2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales	8 132	12 867	158,2%	4 735
3- INVESTISSEMENT	103 641	95 997	92,6%	-7 644

(*) compte tenu des crédits supplémentaires ouverts au cours de l'année 2022

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 73,9 MMDH à fin décembre 2022 contre un déficit budgétaire de 62,9 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 12,5 MMDH à fin décembre 2022 contre 9,7 MMDH à fin décembre 2021, soit une hausse de 2,8 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 71,1 MMDH contre un besoin de financement de 75 MMDH à fin décembre 2021 et d'un flux net positif de 5 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 7,4 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 66 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 67,6 MMDH à fin décembre 2021.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin décembre 2022, le financement extérieur net a été positif de 5 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 23,8 MMDH et les tirages ont été de 28,8 MMDH, dont 12,1 MMDH auprès de la BIRD et 5,3 MMDH auprès de la BAD.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 19,1 MMDH contre 45,9 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 10,3 MMDH contre 14,5 MMDH à fin décembre 2021 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 1,2 MMDH contre une ponction de 984 MDH à fin décembre 2021 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours du mois de décembre 2022 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début janvier 2023, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 98,4 MMDH à fin décembre 2022 contre 88,1 MMDH à fin décembre 2021, en hausse de 10,3 MMDH.

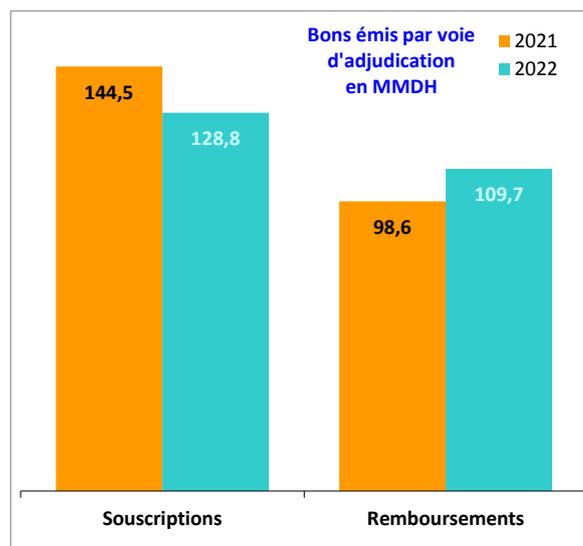
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 4,1 MMDH contre 5,3 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 600 MDH effectués en décembre 2022 et dont le remboursement n'intervient qu'en janvier 2023.

Dette intérieure

S'élevant à 670 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 3% par rapport à son niveau à fin décembre 2021. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 19,1 MMDH, résultant de souscriptions pour 128,8 MMDH et de remboursements pour 109,7 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 45,9 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 144,5 MMDH et de remboursements pour 98,6 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2021	Souscrip.	Rembour.	2022	Var %
Adjudications	646 633	128 794	109 663	665 764	3,0%
32 jours	0,0	10 000,0	0,0	10 000	
45 jours	0,0	8 630,0	8 630,0	0	
13 semaines	600,0	20 941,7	9 363,9	12 178	
26 semaines	1 100,0	10 805,5	5 380,0	6 526	
52 semaines	23 969,5	14 081,0	19 279,9	18 771	
2 ans	78 192,2	23 427,2	29 418,0	72 201	
5 ans	170 632,7	28 608,2	25 476,8	173 764	
10 ans	133 929,3	9 585,7	9 664,0	133 851	
15 ans	123 076,1	2 093,0	2 450,0	122 719	
20 ans	78 383,8	0,0	0,0	78 384	
30 ans	36 749,0	622,1	0,0	37 371	
Autres	3 713	5 511	4 978	4 246	14,4%
Total	650 346	134 305	114 641	670 010	3,0%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin décembre 2022 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 8,6 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
52 semaines	2 036,6	
2 ans	1 739,3	
5 ans	2 297,1	4 475,5
10 ans	2 532,9	3 548,3
15 ans		842,6
Total	8 605,9	8 866,4